

Vous arrivez sur la page suivante :



FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Autres Filières

Plan de relance : Plan de structuration des filières protéines végétales

Aide à la construction et à la réalisation de projet de structuration des filières protéines végétales, en faveur de la transition agro-écologique.

Les demandes doivent être déposées et validées à la date butoir du 31/12/2022.

[Accéder à la démarche](#)

Plan de relance : Aléas climatiques

Améliorer la résilience individuelle des agriculteurs face aux aléas climatiques dont la fréquence augmente et accompagner les agriculteurs dans la mise en place de projets de gestion de la ressource en eau s'intégrant dans un cadre collectif.

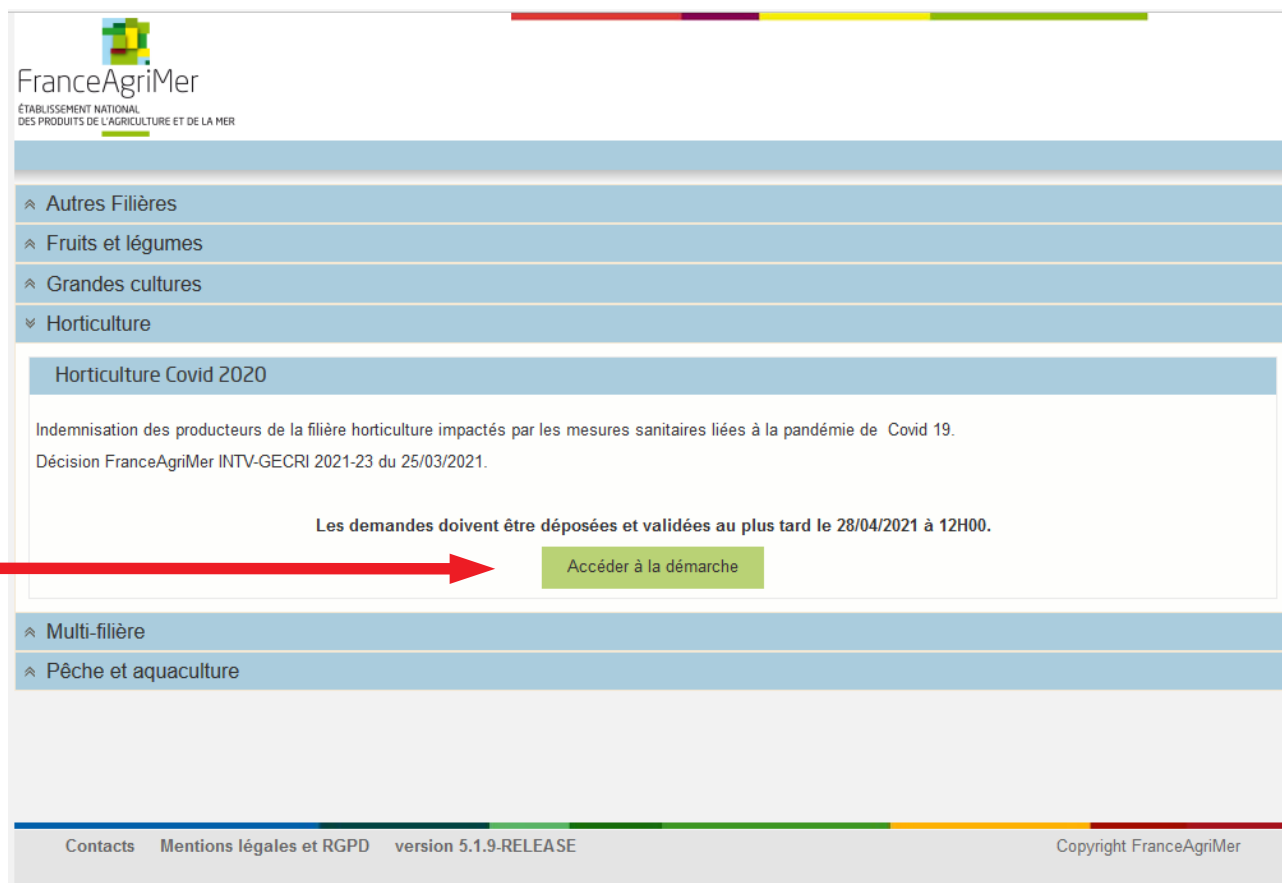
Les demandes doivent être déposées et validées à la date butoir du 31/12/2022.

[Accéder à la démarche](#)

- ⌘ Fruits et légumes
- ⌘ Grandes cultures
- ⌘ Horticulture
- ⌘ Multi-filière
- ⌘ Pêche et aquaculture

Contacts Mentions légales et RGPD version 5.1.9-RELEASE Copyright FranceAgriMer

Cliquez sur l'onglet « Horticulture » et suivez les instructions :



FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

- ⌘ Autres Filières
- ⌘ Fruits et légumes
- ⌘ Grandes cultures
- ⌘ Horticulture

Horticulture Covid 2020

Indemnisation des producteurs de la filière horticulture impactés par les mesures sanitaires liées à la pandémie de Covid 19.
Décision FranceAgriMer INTV-GECRI 2021-23 du 25/03/2021.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 28/04/2021 à 12H00.

[Accéder à la démarche](#)

- ⌘ Multi-filière
- ⌘ Pêche et aquaculture

Contacts Mentions légales et RGPD version 5.1.9-RELEASE Copyright FranceAgriMer

Attention : vous devez disposer impérativement d'un SIRET valide pour vous connecter.